



Municipalité de
Notre-Dame-des-Neiges

ADDENDA

À Avis public d'élection partielle daté du 19 mai 2026

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Date du scrutin : 9 août 2026

Par cet avis public, Charlie Côté, Secrétaire d'élection, émet l'addenda suivant en lien avec l'Avis public d'élection partielle daté du 19 mai 2026 aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Les changements suivants ont été apportés :

- **Au point 2 de l'avis** : l'horaire de réception de déclarations de candidatures a été modifié comme suit :

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026

Horaire

- Lundi, 29 juin : 13h00 à 16h00
- Mardi, 30 juin : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Jeudi, 2 juillet : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Lundi, 6 juillet : 13h00 à 16h00
- Mardi, 7 juillet : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Mercredi, 8 juillet : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Jeudi, 9 juillet : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Vendredi, 10 juillet : de 9h00 à 16h30 ***

*****Attention : le vendredi, 10 juillet 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

- **Ajout du point 4.1** : La personne suivante a été nommée adjointe au président d'élection et peut recevoir les déclarations de candidatures : Madame Annie Boucher

Signature



Donné à Notre-Dame-des-Neiges le 23 juin 2026

Secrétaire d'élection

Certificat de publication

Référence : « Addenda à l'Avis public d'élection partielle du 9 août 2026 pour le siège numéro 3 daté du 19 mai 2026 »

Je, soussignée, Secrétaire d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 23 juin 2026, à chacun des endroits suivants :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau municipal ;
- Sur le site internet de la municipalité.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-des-Neiges, ce 23 juin 2026.



Charlie Côté
Secrétaire d'élection